



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 7 MARS 2005 A 20 HEURES 30
SALLE POLYVALENTE A JOSSE
(sur convocation du 24 février 2005)**

Nombre de conseillers :
en exercice : 57
présents : 45
absents représentés : 6
absents : 6

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 7 MARS 2005**

L'an deux mille cinq, le sept du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente à Josse, sous la présidence de Monsieur Michel CASTETS.

Présents : Messieurs Michel CASTETS, Jean-Claude DARZACQ, Charles MAUVOISIN, Eric KERROUCHE, Hervé BOUYRIE, Madame Michèle EL MANNAÏ, Messieurs Jean-Claude SAUBION, Jean-Marc SABAROTS, Ladislas de HOYOS, René FIALON, Jean-Luc DELPUECH, Francis BETBEDER, Jean-Paul BROSSE, Pierre ÇABALOUÉ, Louis CAULONQUE, Christian CHARLIER, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Bernard DUBERT, Francis DUBERTRAND, Jean-François DUSSIN, Henri FABÈRES, Mesdames Céline FERREIRA, Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ, Messieurs Guy FRANÇOIS, Gabriel GUELFY, François GUILLOT, Mesdames Jeanine LABÈQUE, Marielle LABERTIT, Michèle LABEYRIE, Messieurs Patrick LABORDE, Jean-Pierre LAHILLADE, Jean LALANNE, Francis LAPÉBIE, Jean LASSERRE, Michel LAUSSU, Alain LAVIELLE, Jean-Michel MONCLA, Yves MONGROLLE, Jean-Yves MONTUS, Sylvain OXARAN, Jérôme PETITJEAN, Michel ROQUES, Dominique TEÏLETTCHE et Madame Pierrette VIGNAUX.

Absents représentés : Madame Anne-Marie CANCOUËT a donné pouvoir à Mr Patrick LABORDE, Madame Evelyne DACHARY a donné pouvoir à Mr Francis LAPÉBIE, Mr Jean-Pierre DUFAU a donné pouvoir à Mr Eric KERROUCHE, Mr Eric JALRAN a donné pouvoir à Mr Charles MAUVOISIN, Mr Robert LAFITTE a donné pouvoir à Mr Gabriel GUELFY, Mr Jean RIU a donné pouvoir à Mr René FIALON.

Absents : Messieurs Jean DUCASSE, Pierre DUSSAIN, Serge LUCMARET, Mesdames Nathalie LUPÉ, Valérie MARCINIAK, Monsieur Xavier SOUBESTRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel MONCLA.

N° D'ORDRE	ORDRE DU JOUR	RAPPORTEURS
	<i>Hommage par Monsieur le Président à Monsieur Jean CAZENAVE, doyen d'âge, maire et délégué de la commune d'Angresse décédé le 29 janvier 2005.</i>	
1	INSTALLATION DE DELEGUES COMMUNAUTAIRES	
2	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JANVIER 2005 A SAUBUSSE	Monsieur le Président
3	BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES 2004 : A - BUDGET PRINCIPAL DE MACS B - BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A JOSSE C - BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A TOSSE D - BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A MAGESCQ	Monsieur le Président
4	ETAT DES MARCHÉS 2004 D'UN MONTANT SUPÉRIEUR A 90 000 € HT : A - BUDGET PRINCIPAL DE MACS B - BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A JOSSE	Monsieur le Président
5	COMPTES ADMINISTRATIFS 2004 A - BUDGET PRINCIPAL DE MACS : ➤ Section de fonctionnement ➤ Section d'investissement ➤ Balance générale B - BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A JOSSE C - BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A TOSSE D - BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A MAGESCQ E - BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A BENESSE-MAREMNE	Messieurs Jean-Claude DARZACQ, Jean-Marc SABAROTS et Jean-Claude DAULOUEDE
6	COMPTES DE GESTION 2004 : A - BUDGET PRINCIPAL DE MACS B - BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A JOSSE C - BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A TOSSE D - BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A MAGESCQ E - BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A BENESSE-MAREMNE	Messieurs Jean-Claude DARZACQ, Jean-Marc SABAROTS et Jean-Claude DAULOUEDE
7	AFFECTATION DES RÉSULTATS 2004 • BUDGET PRINCIPAL DE MACS	Monsieur le Président
8	CRÉATION BUDGET ANNEXE « RÉALISATION PREMIER EQUIPEMENT AQUATIQUE STRUCTURANT DE MACS DANS LE PARC D'ACTIVITÉS DE SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE	Monsieur le Président
9	TAUX FISCALITÉ DIRECTE MACS POUR 2005	Monsieur le Président
10	VENTE DE TERRAIN DANS LA ZAE DE MACS A TOSSE A - PRIX DE VENTE AU METRE CARRE B - VENTE LOT 13 AUX ETABLISSEMENTS DAULOUEDE	Monsieur le Président
11	CRÉATIONS DE POSTES : A - Suite à avancements de grade : ✓ Technicien Territorial Principal ✓ Rédacteur Territorial Principal B - Transferts à MACS de six personnels voirie des communes, C - Agent d'entretien temporaire à temps complet pour accueil et gestion	Monsieur le Président

	des Gens du voyage, D - Directeur Général des Services de communautés de communes à TPU de 40 000 à 150 000 habitants	
12	DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2005	Monsieur le Président
13	QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES : <i>Informations sur :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Attribution marchés publics concernant les travaux et études suivants : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Aménagement de la ZAE de MACS à TOSSE ✓ Aménagement des aires permanentes d'accueil des gens du voyage ✓ Notice d'insertion paysagère pour la réalisation du premier équipement aquatique communautaire structurant de MACS ✓ Etude géotechnique pour la réalisation du premier équipement aquatique communautaire structurant de MACS • Règlement concours de maîtrise d'œuvre pour réalisation du premier équipement aquatique communautaire structurant de MACS • Desserte ADSL des communes d'Angresse, Azur, Messanges et Saubusse • Lancement procédure élaboration SCOT par la communauté de communes du canton de Castets – Accord de MACS pour être associé. • Rencontre maires de MACS avec la Direction Départementale de « La Poste » le 31 mars. 	Monsieur le Président

Le Président ouvre la séance en invitant le conseil communautaire à respecter quelques instants de recueillement à la mémoire de Monsieur Jean CAZENAVE, doyen d'âge de l'assemblée, maire d'Angresse depuis 1971 et délégué de cette commune au sein de MACS, décédé le 29 janvier 2005.

Sur proposition du Président, M. Jean-Michel MONCLA est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

1 - INSTALLATIONS DE DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président informe l'assemblée que les conseils municipaux de Capbreton et Vieux-Boucau ont respectivement désigné pour les représenter au sein du conseil communautaire :

- Monsieur Yves Mongrolle en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Pourrut,
- Monsieur Gabriel Guelfi en remplacement de Monsieur Michel Crabos.

2 – ADOPTION PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JANVIER 2005 A SAUBUSSE

Rapporteur : Monsieur le Président

L'assemblée adopte ce procès-verbal par 49 voix pour et deux abstentions de Messieurs Henri Fabères et Yves Mongrolle.

3 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES EN 2004

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président expose que l'article L 2241-2 du CGCT précise qu'un état des cessions et des acquisitions effectuées dans l'année doit être annexé au compte administratif et doit faire l'objet d'une délibération.

La date du transfert de propriété à prendre en compte est celle de l'échange des consentements sur la chose et sur le prix, même si la signature de l'acte authentique intervient l'année suivante ou pas du tout.

Sont donc concernées toutes les acquisitions et aliénations de terrains pour lesquelles le conseil communautaire a délibéré en 2004 au titre du budget principal et des budgets annexes.

A - BUDGET PRINCIPAL DE MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD :

Ce bilan se présente comme suit :

I – ACQUISITIONS :

N° ordre	Date délibération MACS	Objet de l'acquisition	Vendeur	Surface mètre carré	Montant € TTC	Date acte notarié
1	18/12/2003	Camp du « Hérisson » à Capbreton/Labenne	Commune de Capbreton	8 650	Euro symbolique	En cours
2	18/12/2003	Camp du « Hérisson » à Capbreton/Labenne	Commune de Labenne	5 780	Euro symbolique	En cours
3	18/12/2003	Camp de l' « Ecureuil » à Saint-Vincent-de-Tyrosse	Commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse	7 543	Euro symbolique	En cours
4	18/12/2003	Camp de la « Tortue » à Soustons	Commune de Soustons	12 280	Euro symbolique	En cours
5	09/11/2004	Création réserve foncière à Saint-Vincent-de-Tyrosse lieu dit « Grand Tourren »	Melle Marie-Françoise LESCOUZERES à Retjons (40120)	34 512	888 234,00	En cours

II – CESSION :

Néant

Le Président invite ensuite le conseil communautaire à se prononcer sur ce bilan ce qu'il fait en l'adoptant par :

50 voix pour et une abstention de Monsieur Yves Mongrolle.

B - ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE MACS A JOSSE :

Le bilan se présente comme suit :

I – ACQUISITIONS :

N° ordre	Date délibération MACS	Objet de l'acquisition	Vendeur	Surface mètre carré	Montant € TTC	Date acte notarié
1	08/03/04	Création ZAE de MACS à Josse	Commune de Josse Lieu dit « Mouta »	113 427	165 000	20/08/04

II – CESSIONS :

N° ordre	Date délibération MACS	Objet de l'acquisition	Acquéreur	Surface mètre carré	Montant € HT	Date acte notarié
1	07/06/04	Lot B	SCI Anaiak (DUHALDE BTP) 64480 Ustaritz	29 817	298 170	24/12/04
2	11/10/04	Lot 1	Société ESSOR 64600 Anglet	794	1	En cours
3	11/10/04	Lot 2	Société ESSOR 64600 Anglet	9 943	113 350	En cours
4	11/10/04	Lot 3	Société MHD 40230 St Vincent de Tyrosse	3 000	34 200	En cours
5	09/11/04	Lot A bis	Société MPS 40230 St-Vincent-de-Tyrosse	22 000	220 000	En cours

Le Président invite ensuite le conseil communautaire à se prononcer sur ce bilan ce qu'il fait en l'adoptant par 50 voix pour et une abstention de Monsieur Yves Mongrolle.

C - ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE MACS A TOSSE :

Le bilan se présente comme suit :

I – ACQUISITIONS :

N° ordre	Date délibération MACS	Objet de l'acquisition	Vendeur	Surface mètre carré	Montant € TTC	Date acte notarié
1	25/06/04	Création ZAE de MACS à Tosse	Raymonde Marie Andrée DARMAILLACQ domiciliée à Labenne	24 975 lieu dit « Beillicq »	109 890	09/07/04
2	25/06/04	Création ZAE de	Pierre Albert LAFITTE	8 435	31 900	14/12/04

		MACS à Tosse	domicilié à Tosse	lieu dit « Sarnayne »		
3	13/12/04	Création voie de jonction RD 652 / ZAE de MACS à Tosse	Madame Monique DUVICQ domiciliée à Lescontamines-Montjoie (74170)	202 lieu dit « Sarnayne »	Echange avec MACS parcelle 604 m2 tous frais d'acte à la charge de Mme Duvicq	En cours

II – CESSION :

Néant

Le Président invite ensuite le conseil communautaire à se prononcer sur ce bilan ce qu'il fait en l'adoptant par 50 voix pour et une abstention de Monsieur Yves Mongrolle.

D - ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE MACS A MAGESCQ :

Le bilan se présente comme suit :

I – ACQUISITION :

N° ordre	Date délibération MACS	Objet de l'acquisition	Vendeur	Surface mètre carré	Montant € TTC	Date acte notarié
1	13/12/04	Création ZAE de MACS à Magescq	M. Patrick LABAT-MERLE domicilié à Ste-Marie-de-Gosse	70 479	100 000	En cours

II – CESSION

Néant

Le Président invite ensuite le conseil communautaire à se prononcer sur ce bilan ce qu'il fait en l'adoptant par 50 voix pour et une abstention de Monsieur Yves Mongrolle.

4 – ETAT DES MARCHES POUR 2004 D'UN MONTANT SUPERIEUR A 90 000 € HT
Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président expose que conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 mai 2004 pris en application de l'article 138 du code des Marchés publics, une liste des marchés conclus l'année précédente doit être établie et publiée dans le courant du premier trimestre de chaque année. Pour 2005, cette publication concerne les marchés d'un montant supérieur à 90 000 € HT conclus en 2004.

A - BUDGET PRINCIPAL DE MACS :

Cette liste de marchés est la suivante :

➤ MARCHÉS COMPRIS DANS LA TRANCHE DE 90 000 € HT A 149 999 € HT

Marchés de services

<i>Objet</i>	<i>Mode de passation</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant HT</i>
Elaboration du SCOT de MACS	Appel d'offres restreint	CREHAM 33000 Bordeaux	147 000,00

Marchés de travaux

<i>Objet</i>	<i>Mode de passation</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant HT</i>
Construction giratoire sur RD 112 / avenue du Clercq	Procédure adaptée	LAFITTE TP 40230 Saint-Geours-de-Maremne	104 774,32
Aménagement aire de grand passage accueil des gens du voyage de Tosse/Soustons	Procédure adaptée	LAFITTE TP 40230 Saint-Geours-de-Maremne	22 738,00
- lot 1 : Terrassement / voirie			
- lot 2 : assainissement / eau potable		SNATP 64 Lons	38 643,00
- lot 3 : espaces verts		BOUYRIE 40660 MESSANGES	<u>61 612,30</u>
			122 993,30

➤ MARCHÉS COMPRIS DANS LA TRANCHE DE 150 000 € HT A 229 999 € HT

Marchés de services

<i>Objet</i>	<i>Mode de passation</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant HT</i>
Maîtrise d'œuvre pour aménagement aires permanentes des gens du voyage	Procédure adaptée	Cabinet d'architecture FAURY 40150 Hossegor	191 854,00
Relevés de voirie	Appel d'offres ouvert – Marché à bons de commande	CETE 33000 Bordeaux	Mini 600 km (55 800 €) Maxi 2000 km (186 000 €)
Assistance maîtrise d'ouvrage pour réalisation premier équipement aquatique communautaire structurant de MACS	Procédure adaptée	IPK Conseil 34070 Montpellier	157 650,00

➤ **MARCHÉS COMPRIS DANS LA TRANCHE DE 230 000 € HT A 999 999 € HT**

Marchés de travaux

<i>Objet</i>	<i>Mode de passation</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant HT</i>
Travaux de réparations, d'entretien et de modernisation des voies communales – programme 2004 (MACS E)	Appel d'offres ouvert	LAFITTE TP 40230 Saint-Geours-de-Maremne	666 569,30

➤ **MARCHÉS COMPRIS DANS LA TRANCHE DE 1 000 000 € HT A 2 999 999 € HT**

Marchés de travaux

<i>Objet</i>	<i>Mode de passation</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant HT</i>
Travaux routiers 2005 d'entretien et recalibrage des voiries communales	2 ^{ème} reconduction marché à bons de commande MACS BdC	LAFITTE TP 40230 Saint-Geours-de-Maremne	mini : 300 000 Maxi : 1 200 000

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur cette liste, ce qu'elle fait en l'adoptant par 50 voix pour et une abstention de Monsieur Yves Mongrolle.

L'assemblée charge le Président de procéder à la publication de cette liste.

B - BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A JOSSE :

Cette liste de marchés est la suivante :

➤ **MARCHÉS COMPRIS DANS LA TRANCHE DE 150 000 € HT A 229 999 € HT**

Marchés de travaux

<i>Objet</i>	<i>Mode de passation</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant HT</i>
Aménagement de la ZAE de MACS - lot 1 : voirie – eaux pluviales et défense incendie - lot 2 : espaces verts	Appel d'offres ouvert	SOUBESTRE TP 40150 Hossegor	137 917,50
		PÉPINIÈRES DU SUD-OUEST 40230 Saint-Jean-de-Marsacq	<u>11 601,80</u> 149 519,30

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur cette liste, ce qu'elle fait en l'adoptant par 50 voix pour et une abstention de Monsieur Yves Mongrolle.

L'assemblée charge le Président de procéder à la publication de cette liste.

5 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2004 :

Rapporteurs : Messieurs Jean-Claude DAULOUEDE et Jean-Marc SABAROTS

Le Président quitte la salle, Monsieur Jean-Claude DARZACQ prenant la présidence.

Les résultats présentés par Messieurs Jean -Claude DAULOUEDE et Jean-Marc SABAROTS sont les suivants :

A - BUDGET PRINCIPAL

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	+ 22 649 990,14	+ 6 193 528,84
Dépenses	- 18 343 186,27	- 7 082 775,15
Excédent	+ 4 306 803,87	
Déficit		- 889 246,31
Résultat reporté au 31/12/03	+ 4 400 403,15	- 2 325 596,12
Part affectée à l'investissement 2004	- 2 131 002,78	
Excédent au 31/12/2004	+ 6 576 204,24	- 3 214 842,43
Excédent brut global au 31/12/2004		+ 3 361 361,81

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Commentaires :

Monsieur Jean Marc SABAROTS présente la section de fonctionnement du compte administratif 2004 du budget principal.

Monsieur Fabères qui dit être le représentant de l'opposition au sein du conseil communautaire souhaite disposer des comptes administratifs et de gestion détaillés, juge insuffisants les documents fournis et demande le report de la séance.

Monsieur Jean-Claude DARZACQ propose à l'assemblée de se prononcer sur un éventuel report :

Pour le report : Monsieur Henri Fabères
Abstentions : Messieurs Gabriel Guelfi, Robert Lafitte et Yves Mongrolle,
Contre le report : 47 voix

Monsieur Henri Fabères indique qu'il formera un recours officiel devant le préfet.

Interviennent ensuite dans le débat, Messieurs Henri Fabères, Jean-Paul Brosse, Louis Caulonque (sommes versées au titre de l'utilisation des Installations Sportives de Tyrosse par le collège), Gabriel Guelfi, Jean-Marc Sabarots, Eric Kerrouche et Ladislas de Hoyos qui dit souvent apprécier les remarques de Monsieur Henri Fabères mais regrette que l'on vienne de perdre ½ heure en futilités.

Monsieur Jean-Claude DARZACQ invite l'assemblée à se prononcer sur la section de fonctionnement qu'elle adopte par :
46 voix pour,
4 abstentions de Messieurs Louis Caulonque, Gabriel Guelfi, Robert Lafitte et Yves Mongrolle.
1 refus de vote de Monsieur Henri Fabères.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Monsieur Jean-Claude DAULOUEDE présente la section d'investissement.

Messieurs Jean-Paul Brosse, Jean-Luc Delpuech, Henri Fabères, Louis Caulonque et Jean-Claude Daulouède interviennent dans le débat.

Monsieur Jean-Claude DARZACQ invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur la section d'investissement qu'elle adopte par :

46 voix pour
4 abstentions : Messieurs Louis Caulonque, Gabriel Guelfi, Robert Lafitte et Jean-Yves Mongrolle.
1 refus de vote de Monsieur Henri Fabères.

Monsieur Jean-Claude DARZACQ invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur la balance générale qu'elle adopte par :

46 voix pour
4 abstentions : Messieurs Louis Caulonque, Gabriel Guelfi, Robert Lafitte et Yves Mongrolle
1 refus de vote de Monsieur Henri Fabères.

B - BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A JOSSE :

Monsieur Jean-Claude DARZACQ invite l'assemblée à se prononcer sur le compte administratif 2004 (cf tableau - annexe I) qu'elle adopte par :

47 voix pour
4 abstentions de Messieurs Henri Fabères, Gabriel Guelfi, Robert Lafitte et Yves Mongrolle.

C - BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A TOSSE :

Monsieur Jean-Claude DARZACQ invite l'assemblée à se prononcer sur le compte administratif 2004 (cf tableau - annexe II) qu'elle adopte par :

47 voix pour

4 abstentions de Messieurs Henri Fabères, Gabriel Guelfi, Robert Lafitte et Yves Mongrolle.

D - BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A MAGESCQ :

Monsieur Jean-Claude DARZACQ invite l'assemblée à se prononcer sur le compte administratif 2004 (cf tableau annexe III -) qu'elle adopte par :

47 voix pour

4 abstentions de Messieurs Henri Fabères, Gabriel Guelfi, Robert Lafitte et Yves Mongrolle.

E - BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A BENESSE-MAREMNE

Monsieur Jean-Claude DARZACQ invite l'assemblée à se prononcer sur le compte administratif 2004 (cf tableau - annexe IV) qu'elle adopte par :

47 voix pour

3 abstentions de Messieurs Gabriel Guelfi, Robert Lafitte et Yves Mongrolle,
1 refus de vote de Monsieur Henri Fabères.

6 - COMPTES DE GESTION 2004 :

Rapporteur : Messieurs Jean-Claude DARZACQ, Jean-Marc SABAROTS, Jean-Claude DAULOUEDE

Monsieur Jean-Claude DARZACQ, pour permettre à Monsieur Fernand Demabre, en sa qualité de receveur communautaire de s'exprimer sur les comptes de gestion 2004, sollicite une interruption de séance, à laquelle l'assemblée donne son accord.

Monsieur Demabre expose que l'état A14, issu du compte de gestion du comptable et communiqué aux élus est suffisant pour permettre de constater l'identité des excédents ou des déficits qui figurent respectivement au compte de gestion et au compte administratif de la collectivité, au centime d'euro près. Dans le cas particulier, le déficit de la section d'investissement au 31/12/2004 est bien égal à 3 214 842,43 €. L'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2004 est égal à 6 576 204,24 €. Les rapprochements entre la comptabilité du receveur et celle de l'ordonnateur sont effectués par chapitre. Afin de permettre le vote du compte de gestion, l'état A14 de ce même document est produit. Le Président peut, par la suite, communiquer la totalité du compte de gestion lors de son édition complète définitive.

Monsieur Jean-Claude DARZACQ après l'intervention du receveur, réouvre la séance puis invite l'assemblée à se prononcer sur la présentation consolidée de l'état A14 incluant les opérations du budget principal et des budgets annexes (Tableau - annexe V).

Monsieur Henri Fabères expose qu'il refuse de se prononcer sur ces comptes de gestion pour les mêmes raisons exposées précédemment. Il rappelle qu'il fait partie de l'opposition communautaire, et qu'à ce titre, il demande communication des copies intégrales des comptes de gestion.

A - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Jean-Claude DARZACQ invite l'assemblée à se prononcer sur le compte de gestion du Budget principal, qu'elle adopte par :

49 voix pour

1 abstention de Monsieur Louis Caulonque,

1 refus de vote de Monsieur Henri Fabères.

B - BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS À JOSSE

Monsieur Jean-Claude DARZACQ invite l'assemblée à se prononcer sur le compte de gestion du Budget annexe, qu'elle adopte par :

49 voix pour

1 abstention de Monsieur Louis Caulonque

1 refus de vote de Monsieur Henri Fabères

C - BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A TOSSE

Monsieur Jean-Claude DARZACQ invite l'assemblée à se prononcer sur le compte de gestion du Budget annexe, qu'elle adopte par :

49 voix pour

1 abstention de Monsieur Louis Caulonque

1 refus de vote de Monsieur Henri Fabères

D - BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A MAGESCQ

Monsieur Jean-Claude DARZACQ invite l'assemblée à se prononcer sur le compte de gestion du Budget annexe, qu'elle adopte par :

49 voix pour

1 abstention de Monsieur Louis Caulonque

1 refus de vote de Monsieur Henri Fabères

E - BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A BENESSE-MAREMNE

Monsieur Jean-Claude DARZACQ invite l'assemblée à se prononcer sur le compte de gestion du Budget annexe, qu'elle adopte par :

49 voix pour

1 abstention de Monsieur Louis Caulonque

1 refus de vote de Monsieur Henri Fabères

7 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2004 :

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président invite l'assemblée à se prononcer sur l'affectation des résultats 2004 au Budget principal de MACS en 2005 (cf tableau annexe VI), qu'elle adopte par :

50 voix pour

1 refus de vote de Monsieur Henri Fabères.

8 – CREATION BUDGET ANNEXE POUR REALISATION PREMIER EQUIPEMENT AQUATIQUE STRUCTURANT DE MACS DANS LE PARC D'ACTIVITES DE SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président expose que les opérations concernant la réalisation de cet équipement doivent être retracées dans un budget annexe distinct.

Monsieur Henri Fabères déclare que le budget de réalisation de cet équipement est démentiel et que son positionnement dans le Parc d'Activités de Saint-Geours-de-Maremne est mauvais.

Le Président invite le conseil communautaire à se prononcer sur la création de ce budget annexe ce qu'il fait par 49 voix pour, une voix contre de Monsieur Henri Fabères et une abstention de Monsieur Louis Caulonque.

9 – FISCALITE DIRECTE DE MACS POUR 2005

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président rappelle les engagements pris par l'assemblée en 2004 de ne pas augmenter à compétences identiques les taux de fiscalité additionnelle et de la TPU jusqu'en 2007.

Il propose le maintien pour 2005 des taux 2004 :

T H : 4,34 %

F B : 5,98 %

F N B : 18,15 %

T P U : 11,52 %

Le Président répond à Monsieur Jean-Yves Montus que pendant la période de mise en place de la TPU qui est de 8 ans pour MACS, les taux de taxe professionnelle des communes sont calculés par les services fiscaux. Ils s'appliquent automatiquement et obligatoirement à chaque commune sans vote communal ni communautaire. Il donne ensuite lecture des taux de TP de chaque commune pour 2005 que les services de la Trésorerie Générale viennent de communiquer à la communauté.

Monsieur Jean Lalanne se déclare satisfait du maintien des taux de fiscalité additionnelle. Il rappelle que cette fiscalité est toutefois majoritairement destinée au financement de la participation de MACS au SITCOM et que la communauté s'est engagée à réviser ce mode de financement en fonction de l'évolution des dispositions législatives courant 2005.

Le Président lui rappelle à son tour que la communauté avait décidé en octobre 2004 :

- de maintenir le régime de la contribution budgétaire pour 2005 en raison de l'incertitude quant à l'évolution ultérieure du financement de la collecte et du traitement des déchets ménagers.
- de réexaminer ce dossier à la lumière des évolutions législatives en 2005 et que cet engagement sera tenu.

Après avoir entendu ces interventions, le conseil communautaire par 49 voix pour et 2 voix contre de Messieurs Henri Fabères et Yves Mongrolle, décide de maintenir pour 2005 les taux 2004, à savoir :

T H :	4,34 %
F B :	5,98 %
F N B :	18,15 %
T P U :	11,52 %

10 – VENTE DE TERRAIN DANS LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE MACS A TOSSE **Rapporteur : Monsieur le Président**

A – PRIX DE VENTE DU METRE CARRE DE TERRAIN A BATIR :

Le Président rappelle à l'assemblée que dans de précédentes séances, elle a décidé :

- d'acquérir à Mademoiselle Marie-Andrée Darmaillacq et à Monsieur Pierre Lafitte les terrains constituant la zone d'activités économiques communautaire sise sur le territoire de cette même commune
- d'approuver les marchés d'études, de travaux et devis divers concernant l'aménagement de cette zone d'activités économiques communautaire.

Il expose ensuite que conformément aux dispositions légales en vigueur, il a sollicité sur la base du bilan estimatif prévisionnel de l'opération, l'avis du Service des Domaines sur la valeur vénale unitaire du prix de vente du mètre carré hors taxe du terrain à bâtir de la zone.

Le Service des Domaines estime que compte tenu de la nature et de la situation de ces biens de leur prix d'achat et des coûts de viabilité, le prix de vente du mètre carré hors taxe de terrain à bâtir de cette ZAE est de l'ordre de 20 € HT.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ce prix, qu'elle adopte à l'unanimité.

B – VENTE DU LOT 13 AUX ETABLISSEMENTS DAULOUEDE DANS LA ZAE DE MACS A TOSSE :

Le Président expose ensuite que les établissements Daulouède à Tosse qui exercent leur activité dans le secteur de la menuiserie aluminium, des clôtures et fermetures en tous genres souhaitent acquérir la parcelle de 12 672mètres carrés formant le lot 13 de la ZAE.

Le Président invite l'assemblée à se prononcer sur cette vente pour laquelle la société Daulouède sollicite un règlement en deux échéances :

- 50% à la signature de l'acte,
- le solde du prix à la date anniversaire de la signature.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide :

- de vendre aux établissements Daulouède une parcelle de terrain en l'état formant dans la ZAE de MACS à Tosse le lot 13 ci-après référencé :

<u>Section</u>	<u>numéro cadastral</u>	<u>nature</u>	<u>POS</u>	<u>lieu-dit</u>	<u>contenance</u>
AI	302p / 305p 306 / 314p	terrain à bâtir	IINA	« Beillicq » « Sarnayne »	12 672 m ²

- au prix de 20 € HT le mètre carré soit pour la somme globale de 253 440 € HT (Deux cent cinquante trois mille quatre cent quarante Euros hors taxe) payable en deux échéances :
 - 50% à la signature de l'acte,
 - le solde à la date anniversaire de la signature.
- tous frais, droits, taxes et honoraires de quelque nature que ce soit se rapportant à cette vente étant à la charge exclusive de l'acquéreur, les établissements Daulouède.

Demande aux établissements Daulouède de s'engager :

- à rétrocéder à la communauté de communes MAREMNE ADOUR COTE-SUD cette parcelle au prix où elle l'a acquis, si par cas, elle ne réalise par les investissements annoncés dans les cinq années qui suivent la date anniversaire de la signature de l'acte notarié d'achat.
- à se conformer au cahier des charges et au règlement du lotissement en cours d'élaboration par la SCP des géomètres DPLG Marmande-Villeneuve.

Charge le Président de signer toutes pièces et actes à intervenir dans le cadre de ce dossier y compris l'acte authentique concernant la réalisation de cette vente par devant notaire.

11 – CREATION DE POSTES

Rapporteur : Monsieur le Président

A – SUITE A AVANCEMENT DE GRADE :

Le Président expose que sous réserve des avis favorables des commissions administratives concernées placées auprès du Centre de Gestion des Landes, deux agents peuvent prétendre à un avancement de grade.

Ces deux personnels sont les suivants :

- le technicien supérieur territorial chargé du service aménagement/voirie réunit les conditions requises pour accéder au grade de technicien supérieur principal,
- le rédacteur territorial chargé de l'animation du Point Rencontre Emploi de MACS à Soustons réunit également les conditions requises pour accéder au grade de rédacteur territorial principal.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur les créations des postes :

- de technicien territorial principal,
- de rédacteur territorial principal,

ce qu'elle fait à l'unanimité avec maintien des taux de régime indemnitaire de ces deux agents.

B – TRANSFERTS DES PERSONNELS VOIRIE DES COMMUNES A MACS :

Le Président informe l'assemblée qu'au terme des rencontres avec les maires ou leurs représentants des communes de MACS, 6 agents communaux exercent leur activité à temps complet sur la compétence transférée voirie :

- 1 personnel non titulaire à Bénesse-Maremne avec le grade d'agent d'entretien,
- 3 personnels titulaires à Capbreton avec le grade d'agent d'entretien,
- 1 personnel titulaire à Labenne avec le grade de chef de garage,
- 1 personnel titulaire à Soustons avec le grade d'agent d'entretien.

Le Président propose à l'assemblée de créer les emplois correspondants afin de les intégrer dans les effectifs de MACS avec maintien de leurs régimes indemnitaires conformément aux dispositions de l'article L 5211.4-1 / I du CGCT régissant le transfert d'agents des communes membres vers les EPCI.

Après avoir entendu cet exposé, l'assemblée communautaire approuve la création de ces emplois à compte du 1^{er} avril 2005 avec maintien aux agents transférés des régimes indemnitaires de leur collectivité d'origine.

C - ACCUEIL ET GESTION DES GENS DU VOYAGE SUR LE TERRITOIRE DE MACS. RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ENTRETIEN TEMPORAIRE A TEMPS COMPLET

Le Président informe l'assemblée que :

- l'aire de grand passage pour l'accueil des gens du voyage de Tosse / Soustons est en cours d'achèvement,
- les travaux d'aménagement des aires permanentes d'accueil de l'Ecureuil et de la Tortue débiteront dans les jours qui viennent, leur achèvement étant prévu pour la mi-juin 2005,
- les travaux d'aménagement de l'aire permanente d'accueil du Hérisson seront entrepris à compter de septembre / octobre 2005.

Le Président expose ensuite que pour assurer l'accueil et la gestion des gens du voyage sur le territoire de MACS, il est nécessaire de recruter dans un premier temps un agent d'entretien temporaire à temps complet d'avril à juin 2005.

Il aura pour rôle :

- d'accueillir et d'informer les gens du voyage se déplaçant isolément ou en groupes,
- de les diriger vers l'aire provisoire de grand passage de Tosse/Soustons et (ou) les aires d'accueil permanentes existantes sur le territoire,
- de faire respecter les règlements d'occupation,
- de percevoir le paiement des frais de séjour,
- de s'assurer du bon fonctionnement des installations,
- de réaliser de menus travaux d'entretien et d'une manière générale de traiter toutes les demandes et dossiers qui se rapportent à cette mission d'accueil et de gestion.

Il pourra également à la demande du Président effectuer des tâches d'ouvrier d'entretien, de secrétariat ou de gestion administrative dans le cadre de l'activité générale de MACS.

Le Président propose ensuite à l'assemblée :

- de recruter cet agent pour la période du 1^{er} avril au 30 juin et de le rémunérer sur la base de l'indice 245 brut (263 majoré) afférent au 1^{er} échelon de l'échelle 2 de rémunération,

- de lui attribuer le régime indemnitaire suivant : IAT de référence applicable aux agents d'entretien x coefficient 4 avec liquidation mensuelle.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil communautaire a l'unanimité,

Approuve :

- le recrutement d'un agent d'entretien temporaire à temps complet pour assurer les fonctions précitées d'accueil et de gestion des gens du voyage sur le territoire de MACS pendant la période du 1^{er} avril au 30 juin 2005, ce contrat étant renouvelable une fois pour une période de 3 mois,
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,
- la rémunération de cet agent sera basée sur l'indice brut 245 (263 majoré) afférent au 1^{er} échelon de l'échelle 2 de rémunération.
- l'attribution du régime indemnitaire suivant : IAT de référence applicable aux agents d'entretien x coefficient 4 avec liquidation mensuelle,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet ;

Charge le Président de recruter ce personnel et de signer le contrat à intervenir en application des dispositions de la loi du 26 janvier 1984, articles 3, alinéa 2 concernant les personnels occasionnels ou saisonniers.

D – DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DE COMMUNAUTES DE COMMUNES DE 40 000 A 150 000 HABITANTS AYANT ADOPTE LA TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE :

Le Président expose que depuis la parution du décret du 6 janvier 2005 modifiant les seuils de créations des emplois fonctionnels, les titulaires du grade de directeur territorial, ce qui est le cas du Directeur des Services de MACS, peuvent désormais occuper un emploi de Directeur Général des Services de communautés de communes de 40 000 à 150 000 habitants ayant adopté la taxe professionnelle unique.

Il propose à l'assemblée de créer cet emploi fonctionnel avec attribution à l'agent détaché de la NBI de 60 points s'y rapportant et maintien de son régime indemnitaire précédent, ce que l'assemblée approuve à l'unanimité.

12 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président expose les orientations budgétaires pour 2005 qui se situent dans le prolongement de l'analyse effectuée par le cabinet FCL à l'horizon 2007 (document joint) :

- maintien des taux des 4 taxes,
- analyse et réaménagement de la dette,

- recours limité à l'emprunt en vue de préserver la capacité de financement des immobilisations futures,
- réduction significative de l'excédent d'exploitation,
- stabilisation des charges de fonctionnement et notamment des charges à caractère général à l'exception des charges de personnel :
 - recrutement de personnels nécessaires à l'exercice des compétences transférées, à savoir :
 - transfert des personnels voirie des communes à MACS
 - renforcement du service Tourisme
 - renforcement des services PRE, PIJ
 - poursuite de la formation des personnels non titulaires, du service aide à domicile en vue de leur intégration dans la fonction publique territoriale,
 - recrutement d'un personnel chargé de l'accueil et de la gestion des gens du voyage,
 - recrutement d'un personnel pour la mise en œuvre de la politique communautaire enfants-jeunes 0/18 ans,
 - compensation des pertes de salaire consécutives à l'augmentation de part ouvrière des cotisations sociales (retraite additionnelle, mutuelles, caisses) par l'intermédiaire du régime indemnitaire à laquelle l'assemblée donne son accord.
- En ce qui concerne les recettes fiscales et les dotations :
 - incertitude à ce jour sur la DGF bonifiée
 - remboursements attendus des communes courant 2005 des dépassements de consommation de crédits voirie qui conditionnent le maintien des taux de fiscalité additionnelle de MACS.
- Compte tenu des recettes prévisibles, MACS est en mesure de réaliser les opérations suivantes :
 - aménagement des aires d'accueil des gens du voyage
 - aménagement du siège de MACS
 - réalisation du premier équipement aquatique structurant de MACS,
 - mise en œuvre des compétences de MACS en matière de Tourisme et des enfants/jeunes 0-18 ans.
- Participation aux actions des syndicats mixtes auxquels MACS adhère : ENMDL, ZAE de Saint-Geours-de-Maremne, Gestion des milieux naturels.
- Participation au futur établissement Public Foncier.

Après cet exposé, Monsieur Francis Dubertrand repose à nouveau la question de l'attribution d'une dotation de solidarité pour sa commune.

Le Président lui répond que sa demande sera ré-examinée lors d'un prochain bureau.

L'assemblée communautaire prend acte de ces orientations.

13 – INFORMATIONS DIVERSES

A – INFORMATIONS SUR MARCHES PUBLICS / ARTICLE L 5211.10 DU CGCT

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président rappelle à l'assemblée que par délibération du 14/02/02 modifiée par délibération du 07/06/2004, elle lui a donné délégation pour :

« prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme adaptée et par voie d'appel d'offres, lorsque les crédits sont prévus au budget ».

Le Président informe ensuite l'assemblée des décisions suivantes :

❶ Réalisation du premier équipement aquatique structurant de MACS dans la Parc d'Activités de Saint-Geours-de-Mareme :

- Notice d'insertion paysagère :
 - ✓ Marché sur procédure adaptée
 - ✓ Titulaire : CREHAM à Bordeaux
 - ✓ Montant : 3 850 € HT / 4 604,60 € TTC
- Etude géotechnique :
 - ✓ Marché sur procédure adaptée
 - ✓ Titulaire : INGESOL à Anglet
 - ✓ Montant : 2 040 € HT / 2 439,84 € TTC

❷ Aménagement ZAE de MACS à Tosse :

- Défrichement compensateur de 2,5 ha pour fermier
 - ✓ Marché sur procédure adaptée
 - ✓ Titulaire : CUMA des Landes à Souprosse
 - ✓ Montant : 9 876 € HT / 11 811,69 € TTC
- Marché de travaux :
 - ✓ Marché sur appel d'offres ouvert
 - ✓ CAO du 3 février 2005
 - ✓ Titulaires :
 - Lot 1 : Terrassement – Voirie : LAFITTE TP à Saint-Geours-de-Mareme pour un montant de 237 526,29 € HT / 284 081,45 € TTC,
 - Lot 2 : Eaux pluviales, usées, eau potable : SNATP à Lescar pour un montant de 135 106,50 € HT / 161 587,37 € TTC,
 - Lot 3 : Espaces verts : Pépinières du Sud-Ouest à Saint-Jean-de-Marsacq pour un montant de 13 039,40 € HT / 15 595,12 € TTC,

❸ Marché de travaux pour l'aménagement des 3 aires d'accueil permanentes de l'Ecureuil, de la Tortue et du Hérisson pour les gens du voyage :

- ✓ Marché sur appel d'offres ouvert
- ✓ CAO du 3 février 2005
- ✓ Titulaires :
 - Lot 1 : Maçonnerie : C2A à Tarnos
Montant : 358 169,48 € HT / 428 370,70 € TTC

- Lot 2 : Charpente – Couverture : C2B à Tarnos
Montant : 88 020,68 € HT / 105 272,73 € TTC
- Lot 3 : Cloisons – Plafonds : SPPM à Bégaar
Montant : 20 546,25 € HT / 24 573,32 € TTC
- Lot 4 : Carrelages : BCV à Onesse-et-Laharie
Montant : 77 919,00 HT / 93 191,12 € TTC
- Lot 5 : Plomberie : BENNINGER 64 à Biarritz
Montant : 119 083,00 € HT / 142 423,26 € TTC
- Lot 6 : Electricité : SUDELEC à Saint-Paul-les-Dax –
Montant : 156 552,87 € HT / 184 237,23 € TTC
- Lot 7 : GTC : ATYS Concept à Arcachon
Montant : 9 249,00 € HT / 11 061,80 € TTC
- Lot 8 : Clôtures : GUICHARD à Biarritz
Montant : 64 500,00 € HT / 77 152,00 € TTC
- Lot 9 : Espaces verts : Pépinières du Sud-Ouest à Saint-Jean-de-Marsacq
Montant : 77 269,00 € HT / 92 413,72 € TTC
- Lot 10 : VRD : LAFITTE TP à Saint-Geours-de-Maremne
Montant : 723 382,05 € HT / 865 164,91 € TTC
- Lot 11 : Relèvement assainissement : ETHEM à Bénésse-Maremne
Montant : 98 546,00 € HT / 117 861,02 € TTC

Le conseil communautaire prend acte de ces décisions.

B – ADSL :

Monsieur Eric KERROUCHE informe l'assemblée que France Télécom a confirmé les dessertes ADSL :

- d'Angresse et Messanges pour le 17/05/2005
- d'Azur pour le 30/05/05
- du quartier des Thermes à Saubusse pour avril /mai.

C – SCOT du Canton de Castets :

Le Président informe l'assemblée que la communauté de communes du canton de Castets vient d'engager une procédure d'élaboration de SCOT et sollicite la participation de MACS pour avis au sein du groupe des personnes associées, participation à laquelle MACS a donné son accord.

D – RENCONTRE MAIRES DE MACS AVEC « LA POSTE »

Le président informe l'assemblée que le Directeur Départemental de « La Poste » souhaite rencontrer les maires des 23 communes membres de MACS dans le cadre de la charte du dialogue territorial de cet organisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05.

Le secrétaire

Le Président

Jean-Michel MONCLA

Michel CASTETS